



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Série de sessions sur l'autonomisation

*Exposés, cours et ateliers organisés en ligne par l'UIP
à l'intention des jeunes parlementaires*

2022 – 2023

Note d'orientation

Contexte

Alors que les jeunes n'ont jamais été aussi nombreux à l'échelle mondiale, la proportion de parlementaires de moins de 30 ans dans le monde n'est que de 2 pour cent. Or, pour que la prise de décision soit caractérisée par le dynamisme, l'ouverture et la représentation, elle nécessite une forte participation de toutes les personnes, y compris des jeunes. Pour tenter de remédier à cette situation, l'UIP a adopté une résolution sur la participation des jeunes au processus démocratique en 2010. La [résolution](#) fournit des orientations politiques pour renforcer la participation des jeunes au parlement. Elle jette également les fondations du Forum des jeunes parlementaires et du Programme de participation des jeunes de l'UIP.

Depuis la résolution de 2010, l'UIP déploie de nombreux efforts pour promouvoir l'autonomisation des jeunes – l'un de ses objectifs stratégiques fondamentaux. Elle s'y emploie notamment en mobilisant les jeunes parlementaires du monde entier, afin qu'ils coordonnent leurs actions, échangent des bonnes pratiques et renforcent leurs capacités. En plus d'encourager l'accroissement de la représentation des jeunes au parlement en mettant à leur disposition des plateformes de réseautage et de renforcement des capacités aux niveaux mondial, régional et national, l'UIP s'efforce de donner des moyens d'action aux jeunes parlementaires en fonction et de renforcer leurs compétences afin qu'ils deviennent des responsables politiques ayant un véritable impact.

Pour que les jeunes soient représentés de manière adéquate dans les institutions, les processus et les décisions politiques en général, et au parlement en particulier, ils doivent posséder les connaissances et les capacités nécessaires leur permettant de participer de manière significative à tous les niveaux. Le renforcement des capacités fait partie intégrante de toute stratégie de participation active.

Les parlements ne constituent pas toujours des environnements ouverts aux jeunes. Les parlementaires de tous âges doivent réfléchir à la façon dont ils peuvent soutenir et autonomiser leurs jeunes collègues pour les aider à réaliser leur plein potentiel. Les jeunes parlementaires ont besoin de soutien pour accroître leur influence et contribuer à faire bouger les normes culturelles pour faire accepter le leadership des jeunes à plus grande échelle. Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a souligné combien il était important de renforcer les capacités des jeunes parlementaires, afin qu'ils puissent faciliter, influencer et diriger les travaux des parlements, puis il a sollicité le soutien de l'UIP en la matière.

Afin de renforcer la capacité des jeunes parlementaires à s'exprimer sur un certain nombre de sujets au sein du parlement et au-delà, l'UIP a identifié les compétences essentielles à leur autonomisation et des domaines clés où celle-ci était nécessaire. Au niveau individuel, ces compétences sont le leadership, le mentorat et la communication. Au niveau institutionnel, les domaines clés nécessitant une autonomisation des jeunes parlementaires sont l'éducation, la santé et l'emploi.

La série de sessions en ligne sur l'autonomisation vise à aider les jeunes parlementaires à renforcer leurs connaissances, leurs expériences et leurs compétences politiques dans le cadre d'ateliers, de discussions et d'activités de réseautage. Les échanges entre pairs et les dialogues avec des leaders et des experts locaux et nationaux leur donneront des outils pour exercer un leadership au parlement et influencer sur l'élaboration de politiques aux niveaux national et mondial.

Objectifs

La série de sessions en ligne sur l'autonomisation vise principalement à :

1) Aider les jeunes parlementaires à renforcer leurs connaissances et leurs capacités

- Transmettre des connaissances sur des questions parlementaires, le multilatéralisme et l'élaboration de politiques, notamment dans les domaines liés à l'autonomisation des jeunes.
- Renforcer les capacités et les compétences des jeunes parlementaires en vue d'accroître leur influence au parlement.
- Contribuer aux échanges de connaissances, d'expériences, de bonnes pratiques, d'enseignements et de conseils entre jeunes parlementaires.

2) Accroître l'influence des jeunes parlementaires sur l'élaboration de politiques à l'échelle mondiale et nationale

- Identifier les actions parlementaires, notamment les mesures législatives, budgétaires et de contrôle, en faveur de l'autonomisation des jeunes.
- Élaborer des actions parlementaires favorables à des législations et des politiques soucieuses des jeunes, qui tiennent dûment compte des contextes nationaux et des besoins spécifiques.
- Intégrer le point de vue de la jeunesse dans les initiatives et processus mondiaux à l'UIP et au-delà.

Méthodologie

La série de sessions en ligne sur l'autonomisation est dirigée par le Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP pour le compte du Forum – l'organe permanent de l'UIP qui oriente les décisions et les travaux de l'Organisation sur l'autonomisation des jeunes.

Elle prendra la forme de sessions virtuelles tous les deux mois consistant en :

- des exposés de haut niveau livrés par des professeurs d'université, des décideurs, des chercheurs et des praticiens, suivis de séances de questions et réponses ;
- des cours dispensés par des formateurs, des responsables politiques et des spécialistes de différents secteurs ;
- des ateliers thématiques.

Les sessions seront animées par un modérateur afin de faciliter les discussions, l'échange de bonnes pratiques et le dialogue entre jeunes parlementaires. Elles seront organisées par l'UIP ainsi que par des institutions académiques, des organisations internationales et d'autres organes concernés.

Un service d'interprétation simultanée sera assuré en anglais, arabe, espagnol, français et russe.

Participants

- Jeunes parlementaires (hommes et femmes)
- Fonctionnaires parlementaires
- Représentants d'organisations internationales, d'ONG, du secteur privé et du milieu universitaire

Calendrier

Les sessions en ligne devraient avoir lieu sur une base régulière, tous les deux mois en 2022 et 2023. Chaque session durera entre une et deux heures maximum.